

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

---

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC74

présenté par  
M. Durand, rapporteur

-----

### ARTICLE 3 A

I. Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. Aux articles L. 161-1, L. 163-1 et L. 164-1 du même code, le mot : « cinquième » est remplacé par le mot : « sixième ».

II. En conséquence, au début de l'alinéa 1, insérer le chiffre : « I ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination